



AVIS DE COURSE

CHALLENGE MICHEL DUCLOT

Baie de Quiberon

10 août 2024

SOCIETE DES REGATES DE SAINT-PIERRE QUIBERON

1 REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le 09 août au plus tard sur le site de la SRSP et affichées devant le club.

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
<http://www.srsp.fr/regates/index.html>

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable au club et à l'adresse :
<http://www.srsp.fr/regates/index.html>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve (inter-série) est ouverte aux dériveurs (Optimist exclu), catamarans et planches à voile.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Chaque concurrent doit être en possession d'une Licence Club FFVoile.
S'adresser quelques jours avant au secrétariat de la SRSP pour obtenir une licence « à la journée ».

4.2.2 Pour le bateau : sans objet

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire directement en ligne jusqu'au 20/07/2024 matin ou au secrétariat.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription membre de la SRSP	Droits non membre SRSP
Toutes	Gratuit	10 €

6 PROGRAMME

Date	Heures	Programme
10 août 2024	13H00	Inscriptions et briefing
10 août 2024	14H30	1° signal d'avertissement pour courses à suivre
10 août 2024	Vers 18H00	Podium

7 **LIEU** : la zone de course se situe en Baie de Quiberon sur le plan d'eau face à la plage de Kerbourgnec et à l'ENVSN. Voir Annexe A.

8 **LES PARCOURS** : ils seront de type parcours construit. Ils seront décrits dans les IC.

9 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ** : La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 **CLASSEMENT** : 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la SRSP à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la dite épreuve.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et

la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX :

- Remise de la coupe « Michel Duclot » au premier du classement général
- 1 prix pour les 3 premiers du classement général
- 1 prix pour le 1° de chaque catégorie (cata, dériveur, planche)

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : pour toute demande, contacter le référent SRSP, Philippe Blanquefort : - 06.85.21.22.79. - pblanquefort@yahoo.fr.

Président du comité de course : Philippe Blanquefort

ANNEXE A
ZONE DE COURSE

